

Qui sommes-nous ?

La Direction des Archives de Rennes conserve les dossiers de l'administration municipale depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours. Elle les classe et en rédige les inventaires pour en permettre la consultation.

Ce service patrimonial a pour mission de collecter, conserver et mettre à disposition du public les dossiers constitués par les services de la Ville de Rennes et les offices para-municipaux. Il doit donc satisfaire une clientèle diverse :

- ▶ l'administration, qui trouve aux Archives un lieu où se dessaisir des dossiers clos, en sachant qu'elle les y retrouvera facilement,
- ▶ les chercheurs et les historiens, pour lesquels sont rédigés les répertoires et inventaires qui leur permettent d'avoir accès aux documents, dans l'observation des règles de communication,
- ▶ un public plus large enfin, constitué de non spécialistes, pour lequel le service des archives doit jouer un rôle de médiateur entre le document brut et le discours historique par le biais d'actions diverses : expositions, dossiers pédagogiques, publications, etc.

La mention d'inventaires réalisés dès le XVI^e siècle atteste du souci que la Ville de Rennes a eu de ses archives depuis plusieurs siècles.

Cependant, celles-ci furent longtemps conservées dans des rangements de fortune, notamment dans les bancs-coffres occupés par les échevins dans la salle du conseil. Lors du réaménagement de l'ancien hôtel de ville (rue de la Monnaie), une salle fut prévue à leur intention et le greffier de la communauté, Gilles de Languedoc, officiellement chargé d'en rédiger l'inventaire.

Transférées au milieu du XVIII^e siècle dans le nouvel hôtel de ville, les archives municipales souffrirent fort peu de la Révolution. Mais leurs déménagements fréquents d'un étage à l'autre de la mairie, puis à la bibliothèque, entraînaient des coupes sombres dans les documents du XIX^e siècle.

La construction en 1968 d'un bâtiment spécialement conçu pour les conserver aboutit à la création d'un service spécialisé qui, installé au 18 avenue Jules-Ferry, gère maintenant la totalité des archives, celles de l'Ancien Régime, conservées quelques années par les Archives départementales après la dernière guerre, comme les dossiers les plus contemporains.

La salle de lecture peut accueillir 30 personnes, elle est équipée d'un lecteur-reproducteur de microfilms et de 7 ordinateurs qui permettent de consulter les bases de données ou les archives numérisées (État civil, délibérations, recensements, plans, etc.).

La bibliothèque historique est en libre accès.